

LA LIBERTÉ

Des utilisateurs satisfaits

Loi sur la transparence

Dans son rapport 2022, l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) souligne que 10 ans après son introduction, la loi sur l'information et l'accès aux documents rencontre un écho positif auprès de la majorité de ses utilisateurs. Le nombre de demandes en médiation reste élevé, avec 35 requêtes soumises à la préposée à la transparence en 2022, dont 14 concernant des documents en lien avec les éoliennes.

«La numérisation de l'administration continue d'amener de nouveaux projets complexes», diagnostique un communiqué. La révision en cours de la loi cantonale sur la protection des données prévoit entre autres un renforcement de la maîtrise des informations partagées avec les

collectivités publiques pour les personnes concernées. Les obligations seront en outre plus strictes pour les responsables au sein de l'administration.

Dans le domaine de la médiation administrative, 36 demandes sont parvenues à la médiatrice cantonale, dont 18 relevaient du champ d'application de la loi idoine. Ces requêtes ont concerné un large éventail de sujets: sentiment d'injustice face à une décision de l'administration, durée d'attente d'une réponse, multiples tentatives infructueuses de joindre une autorité par téléphone, difficulté à comprendre le sens exact d'une réponse écrite... Durant l'année écoulée, l'ATPrDM a élaboré des textes de présentation de ses principales prestations en langage simplifié. »

MRZ